

Paris, le 30 juillet 2025

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Lors de la réunion du 9 avril 2025 de la section végétale du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale, deux problématiques sanitaires affectant le domaine végétal ont été particulièrement mises en lumière, nécessitant une large diffusion des outils disponibles pour leur gestion par les professionnels et les collectivités.

1. Le chancre coloré du platane

Cette maladie, mortelle pour les platanes, est présente en Île-de-France depuis 2019. En 2024, de nouvelles détections ont été recensées dans deux communes déjà touchées : Créteil et Pantin. Compte tenu de la prédominance du platane dans les alignements franciliens et des risques accrus de contamination liés aux travaux à proximité de ces arbres, la prévention de cette menace constitue une priorité.

L'arrêté national du 31 janvier 2025 relatif à la lutte contre le chancre coloré renforce les obligations de nettoyage et de désinfection des outils et engins intervenant à proximité des platanes. Il autorise également l'intégration de clauses prophylactiques dans les marchés publics, consolidant ainsi l'initiative régionale engagée en 2022. À cet effet, le dispositif PROTECTPLATANE®, piloté par l'organisme Fredon Île-de-France, promeut l'adoption de mesures préventives par les entreprises des secteurs du bâtiment, des travaux publics et du végétal. Ce programme est d'ores et déjà mis en œuvre par une quinzaine d'entreprises.

Par ailleurs, un guide des bonnes pratiques relatif au chancre coloré, élaboré par Plante & Cité avec plusieurs partenaires dont la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAAF), est désormais disponible. Ce document constitue une ressource essentielle pour les gestionnaires dans la prévention et la gestion de cette maladie. Il peut être consulté sur le site de la DRIAAF à l'adresse suivante :

<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/ressources-techniques-a2383.html>

2. Le développement des ambrosies

La progression des ambrosies dans la région, marquée par l'apparition de nouveaux foyers et l'extension des foyers existants, représente un enjeu majeur. Outre leurs impacts négatifs sur les cultures, ces plantes, dont le pollen est hautement allergisant, constituent une menace pour la santé publique. Le précédent de la région Auvergne-Rhône-Alpes, confrontée à des conséquences sanitaires et économiques significatives, souligne l'urgence d'une action concertée.

Depuis 2017, les ambrosies sont réglementées par le ministère en charge de la santé et, dans chaque département francilien, un arrêté préfectoral rend désormais la lutte à leur rencontre obligatoire. Une surveillance du territoire et un accompagnement dans la gestion des foyers sont assurés par l'Agence régionale de santé (ARS) en collaboration avec Fredon Île-de-France.

De nombreux supports d'information et de communication sont disponibles sur le site de l'Observatoire national des ambrosies, piloté par FREDON France sous l'égide des ministères en charge de la santé, de l'agriculture, de l'écologie et de l'intérieur. Ces ressources, destinées à sensibiliser le grand public et à accompagner la gestion des foyers selon les milieux, sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://ambrosie-risque.info/outils/documentations/>

Je vous prie de bien vouloir relayer ces informations auprès des acteurs concernés afin de renforcer la mobilisation collective pour la préservation du patrimoine arboré et la protection de la santé publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris



Marc GUILLAUME